MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Délégation à la Sécurité Routière

Liberté Égalité Fraternité

Sous-Direction de l'éducation routière et du permis de conduire Bureau national des droits à conduire

Maître Yohan DEHAN 174 rue de Courcelles 75017 Paris

Affaire suivie par

Maître,

Vous avez appelé mon attention sur la situation du permis de conduire de votre client, M.

Après un examen attentif de son dossier, je vous informe que les mentions relatives aux infractions du 18 décembre 2020 ont été supprimées.

De ce fait, son permis de conduire est doté de sept points, à ce jour.

Veuillez agréer, Maître, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le ministre de l'Intérieur

et par during

la cheffe de la section e a du bureau national des loits à Anduire.

sermis à points

Place Beauvau 75800 PARIS Cedex 08

Standard: 01 49 27 49 27 - 01 40 07 60 60 Adresse internet: www.interieur.gouv.fr